

Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (CNECT)

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur/directrice «Excellence numérique et infrastructure pour la science» (grade AD14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2023/10440

Présentation

La DG CONNECT soutient la transformation numérique de notre économie et de notre société et conçoit et met en œuvre les politiques nécessaires pour promouvoir le marché intérieur et adapter l'Europe à l'ère numérique. La mise en œuvre des activités de la DG repose sur une coopération bilatérale avec toutes les parties intéressées (entreprises, universités, organisations publiques, parties prenantes, citoyens). Par ailleurs, la DG encourage activement la collaboration transversale au sein de la DG et dans l'ensemble de la Commission.

L'objectif de la direction C «Excellence numérique et infrastructure pour la science» est d'assurer un leadership dans les futures technologies et infrastructures TIC, de soutenir leur déploiement et leur utilisation à grande échelle et de stimuler la création d'un grand nombre d'applications scientifiques, industrielles et sociétales à fort impact. La direction est chargée des activités suivantes: elle dirige et coordonne la mise en œuvre de l'initiative Destination Terre. Elle œuvre également à la mise en place du nuage européen pour la science ouverte (EOSC). En outre, la direction coordonne et supervise actuellement le développement et le déploiement du calcul à haute performance, de l'informatique et de la communication quantiques ainsi que des infrastructures de données (supervisant notamment l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC) et soutenant l'initiative «infrastructure européenne de communication quantique» (EuroQCI). La direction développe également des jumeaux numériques de plateformes urbaines fournissant des solutions et des services numériques intelligents (s'inscrivant dans le mouvement «living-in.eu»). Enfin, elle est également responsable du programme d'initiatives phares FET (technologies futures et émergentes), qui comprend les projets sur le cerveau humain, le graphène et les technologies quantiques.

La direction se compose de 4 unités, situées à Bruxelles et à Luxembourg. Elle dispose d'un effectif de près de 70 personnes et d'un budget annuel d'environ 350 millions d'euros. La fonction de directeur/directrice sera exercée à Luxembourg.

Poste proposé

Le directeur/La directrice est notamment chargé(e) des tâches suivantes:

- effectuer des travaux d'analyse et formuler des stratégies et des politiques pour la direction générale dans le domaine d'action de la direction;
- établir le programme de travail de la direction (objectifs, réalisations, délais) et en assurer la cohérence et la compatibilité avec les objectifs généraux de la direction générale;
- assurer une planification et une gestion efficaces des activités de la direction (respect des normes de qualité, suivi des délais, flux de travail, état d'avancement et réalisation des objectifs);
- coordonner et mettre en œuvre les activités relevant du programme de travail de chaque unité de la direction, tout en assurant leur cohérence et leur compatibilité avec les politiques de l'UE/de la Commission;

- assurer une planification, une affectation et une gestion efficaces des ressources humaines de la direction; - superviser et contrôler l'efficacité de la direction, notamment en procédant à une analyse ou à une évaluation des résultats et de la gestion en vue de garantir une allocation et une utilisation efficaces et efficaces des ressources;
- assurer la planification et la gestion efficaces des ressources budgétaires dans l'ensemble de la direction et contribuer à l'élaboration des politiques de gestion des ressources budgétaires et financières de la direction générale dans le cadre politique global de la Commission;
- assister le directeur/la directrice général(e) dans les questions d'organisation de la direction générale et dans sa gestion globale; représenter la direction générale lors des événements externes et internes présentant un intérêt pour la direction ou la direction générale, comprenant notamment la participation de la direction aux réunions des comités et groupes de travail pertinents;
- assurer la liaison et entretenir des contacts réguliers avec les services internes compétents de la Commission et les organismes externes en vue de représenter les intérêts de la direction générale et de suivre l'évolution des politiques de l'UE/de la Commission ayant trait au domaine d'action de la direction.

Profil recherché (critères de sélection)

Qualités personnelles

- Excellentes compétences en matière de communication et de négociation, y compris la capacité de représenter la DG au plus haut niveau au sein de la Commission, dans les États membres et dans les enceintes internationales;
- discernement, aptitude conceptuelle et capacité de penser de manière créative et stratégique.

Compétences spécialisées et expérience

- bonne compréhension des technologies de l'information et de la communication des politiques européennes de recherche, de développement et d'innovation et, plus généralement, des politiques de l'économie et de la société numériques;

une bonne connaissance de la politique de recherche – une expérience des initiatives et applications de la politique de recherche à grande échelle serait un atout – ainsi qu'une expérience avérée de l'élaboration et de la gestion des politiques, de préférence acquise à un poste de haut niveau.

Compétences d'encadrement

- Expérience avérée en matière de gestion et de solides compétences de direction, une réelle capacité de diriger, d'inspirer et de motiver une direction dotée d'équipes et de ressources financières importantes;
- expérience de la planification stratégique et de la gestion de programmes acquise dans les domaines d'action de la direction générale ou dans des domaines connexes constituerait un atout supplémentaire;
- capacité avérée de penser de manière créative et stratégique afin de définir une vision claire des objectifs à atteindre et de traduire ces derniers en plans d'action concrets et réalistes;
- capacité de mener un processus dynamique de changement.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisferont aux critères formels suivants:

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne;
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est de 4 années ou plus;
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent justifier d'au moins 15 années d'expérience professionnelle postuniversitaire¹ à un niveau correspondant aux qualifications précitées.
- Expérience d'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale².
- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne³ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Des jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.
- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut⁴].

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁵).

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel font l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) l'intitulé des fonctions d'encadrement exercées et les rôles pris en charge dans le cadre de ces fonctions; 2) le nombre de personnes supervisées dans ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs et 5) le nombre de pairs.

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FR><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

⁵ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_en#documents (disponible uniquement en anglais).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine quels candidats répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

Conformément à l'article 1^{er} *quinquies* du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de son mandat actuel et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de 9 mois.

Le lieu d'affectation est Luxembourg.

Indépendance et déclaration d'intérêt

Au cours de la procédure de sélection, les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁶. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandées. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitae au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass⁷, et rédiger en ligne une lettre de motivation

⁶ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

(8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à:
HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **27 novembre 2023 à 12h00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription en ligne ne sera plus possible après cette date.

⁷ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante:
<https://europa.eu/europass/fr/create-europass-cv>